

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
Fluide hydraulique biodégradable	8 mars 2024	Page 1 sur 15

Conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission.

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom de produit : Fluide hydraulique biodégradable

Autres moyens d'identification :

Code produit : 9645, 9646.

Numéro CAS : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes : Lubrifiant hydraulique

Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles décrites ci-dessus.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : Hydraulic Technologies USA LLC

Adresse de l'entreprise : 5885 11th Street
Rockford, IL 61109

Tél. de l'entreprise : (800) 541-1418

Nom du contact : Heures d'ouverture (Lun – Ve)
8 h – 17 h (CST)

Adresse e-mail de la personne responsable de cette FDS : Département EH&S. Info@powerteam.com

Représentant REACH
UNIQUEMENT (dans l'UE) : Hydraulic Technologies Netherlands
B.V., Albert Thijsstraat 12, 6471WX
Eygelshoven,
Pays-Bas.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence (y compris heures d'ouverture) :

Numéros d'urgence 24 heures INFOTRAC :
États-Unis, Canada, Puerto Rico 800-535-5053,
International 352-323-3500

Informations centre antipoison : Voir la section 16 pour la liste complète des centres antipoison de l'UE.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Nom de produit	Classification GHS
Fluide hydraulique biodégradable	Non classé comme dangereux

2.2 Éléments de l'étiquette

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
Fluide hydraulique biodégradable	8 mars 2024	Page 2 sur 15

Étiquetage conformément au règlement 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger : Non requis

Mot de signalisation : Non requis

Mentions de danger : Non requis

Mises en garde : Non requis

Mentions de danger supplémentaires. Aucun connu

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien, persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélange :

Nom de produit/ ingrédient	Identifiants	%	Classification 1272/2008/CE	Forme du nanomatériau	Facteur M	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Estimation de la toxicité aiguë (ATE)
Distillat, pétrole, paraffine lourde hydrotraitée	CAS n° 64742-54-7 EC n° 265-157-1 REACH n° 01-2119484627- 25-XXXX	< 100 %	Carc 1B, H350 * Voir la remarque L	Non	1	Pas de SCL à l'annexe VI	Pas d'ATE à l'annexe VI
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4- triméthylpentène	CAS n° 68411-46-1 EC n° 270-128-1 REACH n° 01-2119491299- 23-XXXX	0,1 – 1 %	Repr. 2 H361f	Non	1	Pas de SCL à l'annexe VI	Pas d'ATE à l'annexe VI

Remarque L : La classification comme cancérigène n'est pas nécessaire s'il peut être démontré que la substance contient moins de 3 % d'extrait de DMSO tel que mesuré par la méthode IP 346. Cette huile a été hautement raffinée par divers procédés afin de réduire les composés aromatiques et d'améliorer les caractéristiques de performance. Elle répond aux critères IP-346 de moins de 3 % d'HTAP et n'est pas considéré comme cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer.

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalés dans cette section.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
Fluide hydraulique biodégradable	8 mars 2024	Page 3 sur 15

Nanoformes présentes dans le produit :

Aucun connu

Les limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont répertoriées à la section 8.

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases H et P déclarées ci-dessus.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : En cas d'irritation des yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles sont faciles à enlever. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Retirer les chaussures et les vêtements contaminés et nettoyer soigneusement la ou les zones touchées en les lavant avec du savon doux et de l'eau ou un nettoyant pour les mains sans eau. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un médecin. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans toute partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, l'individu doit être examiné immédiatement par un médecin (voir Indication d'une prise en charge médicale immédiate ci-dessous).

Inhalation : Normalement, les premiers secours ne sont pas nécessaires. En cas de difficultés respiratoires, éloigner la victime de la source d'exposition et l'amener à l'air frais dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Les premiers secours ne sont normalement pas nécessaires ; cependant, en cas d'ingestion et de symptômes, consulter un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, faire boire de petites quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ne présente pas de risque pour la santé lors d'une utilisation dans des conditions normales. Un risque d'aspiration existe si l'huile est vaporisée sous pression.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

En cas de symptômes, consulter un médecin et lui remettre cette fiche de données de sécurité.

L'aspiration aiguë de grandes quantités de matières chargées d'huile peut provoquer une pneumonie d'aspiration grave. Les patients qui aspirent ces huiles doivent être suivis pour le développement de séquelles à long terme. Une exposition par inhalation aux brouillards d'huile inférieure aux limites d'exposition actuelles sur le lieu de travail est peu susceptible de provoquer des anomalies pulmonaires. Lors de l'utilisation d'un équipement haute pression, une injection de produit sous la peau peut se produire. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement envoyée à l'hôpital. Ne pas attendre que les symptômes se développent. Les lésions par injection d'hydrocarbures sous haute pression peuvent entraîner une nécrose importante des tissus sous-jacents malgré une plaie externe apparemment inoffensive. Ces blessures nécessitent souvent un débridement chirurgical d'urgence important et toutes les blessures doivent être évaluées par un spécialiste afin d'évaluer l'étendue de la blessure. Un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire considérablement l'étendue finale de la lésion.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Il est recommandé d'utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. L'eau ou la mousse peuvent faire mousser les matériaux chauffés à plus de 100 °C/212 °F. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
Fluide hydraulique biodégradable	8 mars 2024	Page 4 sur 15

Moyens d'extinction inappropriés : L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface doit être évitée, car l'eau détruit la mousse.

5.2 Dangers particuliers provenant de la substance ou du mélange

Ce produit peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement. Si le conteneur n'est pas correctement refroidi, il peut se rompre sous l'effet de la chaleur d'un incendie.

Produits de combustion dangereux :

La combustion peut produire de la fumée, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des oxydes de soufre, d'azote ou de phosphore peuvent également se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Pour les incendies dépassant le stade initial, le personnel de secours se trouvant dans la zone de danger immédiate doit porter des vêtements de protection. Lorsque le risque chimique potentiel est inconnu, dans des espaces clos ou confinés, un appareil respiratoire autonome doit être porté. En outre, porter d'autres équipements de protection appropriés si les conditions le justifient (voir la section 8). Isoler la zone de danger immédiate et tenir à l'écart le personnel non autorisé. Arrêter le déversement/le rejet si cela peut être fait en toute sécurité. Éloigner les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. La pulvérisation d'eau peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel. Refroidir l'équipement exposé au feu avec de l'eau si cela peut être fait en toute sécurité. Éviter de pulvériser de l'eau utilisée à des fins de refroidissement sur du liquide brûlant.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Empêcher le personnel inutile et non protégé de pénétrer. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols/gaz/fumées. Ne pas marcher sur le produit renversé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (se reporter à la section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle).

Pour le personnel de secours

Ce produit peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Tenir toutes les sources d'inflammation à l'écart du déversement/du rejet. Rester face au vent et se tenir éloigné du déversement/du rejet. Éviter tout contact direct avec le matériau. En cas de déversements importants, avertir les personnes se trouvant face au vent du déversement/du rejet, isoler la zone de danger immédiate et tenir à l'écart le personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire, si les conditions le justifient (voir la section 8). Se reporter aux sections 2 et 7 pour plus d'informations sur les dangers et les mesures de précaution. Consulter également les informations de la section « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions environnementales

Arrêter le déversement/le rejet si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher les déversements de pénétrer dans les égouts, les égouts d'évacuation de l'eau de pluie, les autres systèmes d'évacuation non autorisés et les cours d'eau naturels. Utiliser l'eau avec parcimonie pour minimiser la contamination de l'environnement et réduire les exigences en matière d'élimination. En cas de déversement sur l'eau, avertir les autorités compétentes et informer l'expédition de tout danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Informez les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations applicables. Il est recommandé de nettoyer immédiatement tout déversement. Diguer bien avant le déversement pour une récupération ou une élimination ultérieure. Absorber le déversement avec un matériau inerte tel que du sable ou de la vermiculite et le placer dans un récipient approprié pour l'élimination. En cas de déversement sur de l'eau, procéder à l'élimination à l'aide de méthodes appropriées (par ex. écrémage, barrages flottants ou absorbants). En cas de contamination du sol, enlever le sol contaminé pour réparation ou élimination, conformément aux réglementations locales. Les mesures recommandées sont basées sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce matériau ; toutefois, les conditions et réglementations locales peuvent influencer ou limiter le choix des mesures appropriées à prendre. Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination appropriée.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
Fluide hydraulique biodégradable	8 mars 2024	Page 5 sur 15

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Se reporter à la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Se laver soigneusement après manipulation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Les déversements rendront les surfaces très glissantes. L'injection sous haute pression de carburants à base d'hydrocarbures, d'huiles hydrauliques ou de graisses sous la peau peut avoir de graves conséquences, même si aucun symptôme ou blessure ne peut être apparent. Cela peut se produire accidentellement lors de l'utilisation d'équipements à haute pression tels que des pistolets à graisse à haute pression, des appareils d'injection de carburant ou de petites fuites dans les tuyaux des équipements d'huile hydraulique à haute pression. Ne pas pénétrer dans des espaces confinés tels que des réservoirs ou des fosses sans suivre les procédures d'entrée appropriées. Ne pas porter de vêtements ou de chaussures contaminés.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le(s) récipient(s) bien fermé(s) et correctement étiqueté(s). Utiliser et stocker ce produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et de toute source d'inflammation. Stocker uniquement dans des récipients approuvés. Tenir à l'écart de tout matériau incompatible (voir la section 10). Protéger le(s) conteneur(s) contre les dommages physiques. Les récipients « vides » retiennent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures, voire la mort. Les fûts « vides » doivent être complètement drainés, correctement bouchonnés et expédiés rapidement au fournisseur ou à un reconditionneur de fûts. Tous les récipients doivent être éliminés de manière respectueuse de l'environnement et conformément aux réglementations gouvernementales. Avant de travailler sur ou dans des réservoirs contenant ou ayant contenu ce matériau, se référer aux réglementations appropriées et aux autres références relatives au nettoyage, à la réparation, au soudage ou à d'autres opérations envisagées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

**Fluide hydraulique
biodégradable**

8 mars 2024

Page 6 sur 15

Nom de l'ingrédient:	Numéro CAS	Limites d'exposition professionnelle	Source
Distillat, pétrole, paraffine lourde hydrotraîtée (sous forme de brouillard d'huile)	11138-60-6	Valeur à court terme : 10 mg/m ³ (Belgique, Espagne, Royaume-Uni) 2 mg/m ³ (Danemark) 5 mg/m ³ (Hongrie) 3 mg/m ³ (Suède) Valeur à long terme : 5 mg/m ³ (Autriche, Belgique, Finlande, Irlande, Lettonie, Espagne, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni) 1 mg/m ³ (Danemark, Norvège, Suède)	Europe. Valeurs limites d'exposition professionnelle
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	68411-46-1	Valeur à court terme : Aucun connu Valeur à long terme : Aucun connu	Europe. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Procédures de surveillance : Utiliser les méthodes décrites dans les normes européennes.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Distillat, pétrole, paraffine lourde hydrotraîtée

Zone d'application	Voies d'exposition	Effets sur la santé	Valeur
Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques à long terme	2,73 mg/m ³
Travailleurs	Inhalation	Effets locaux à long terme	5,58 mg/m ³
Travailleurs	Cutané	Effets systémiques à long terme	0,97 mg/kg pc/jour
Population générale	Oral	Effets systémiques à long terme	0,74 mg/kg pc/jour

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène

Zone d'application	Voies d'exposition	Effets sur la santé	Valeur
Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques à long terme	0,31 mg/m ³
Travailleurs	Cutané	Effets systémiques à long terme	0,44 mg/kg pc/jour
Population générale	Inhalation	Effets systémiques à long terme	0,08 mg/m ³
Population générale	Cutané	Effets systémiques à long terme	0,22 mg/kg pc/jour
Population générale	Oral	Effets systémiques à long terme	0,05 mg/kg pc/jour

Concentration prédite sans effet (CNEP) :

Distillat, pétrole, paraffine lourde hydrotraîtée

Compartiment	Valeur
Eau fraîche	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Eau de mer	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Station de traitement des eaux usées	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Sédiments contenus dans l'eau fraîche	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Sédiments marins	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Sol	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Prédateurs – intoxication secondaire	9,33 mg/kg de nourriture

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène

Compartiment	Valeur
Eau fraîche	0,034 mg/l
Eau de mer	0,003 mg/l
Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
Sédiments contenus dans l'eau fraîche	0,446 mg/kg de sédiments en poids sec
Sédiments marins	0,045 mg/kg de sédiments en poids sec
Sol	17,6 mg/kg de sol en poids sec
Prédateurs – intoxication secondaire	0,833 mg/kg de nourriture

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ingénierie appropriées**

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des normes d'exposition professionnelle en utilisant des contrôles techniques si nécessaire. Une ventilation locale par aspiration est recommandée. Une station de lavage oculaire et des douches doivent être disponibles en cas d'urgence.

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle :

Protection oculaire et faciale : Aucun n'est généralement requis, mais si l'évaluation des risques montre que l'EPI est approprié, portez des lunettes de sécurité ou un écran facial intégral si des éclaboussures sont susceptibles de se produire. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que la norme EN 166(UE).

Protection cutanée :

Protection des mains : Aucune n'est généralement requise, cependant, si l'évaluation des risques montre que l'EPI est approprié, des gants approuvés selon les normes pertinentes en nitrile peuvent fournir une protection chimique appropriée. Les gants de protection sélectionnés doivent répondre aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN 374 qui en découle.

L'adéquation et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, par exemple de la fréquence et de la durée du contact, de la résistance chimique du matériau du gant, de l'épaisseur du gant et de la dextérité. Toujours demander conseil aux fournisseurs de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés.

L'hygiène personnelle est un élément clé d'un soin efficace des mains. Ne porter les gants que sur des mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être soigneusement lavées et séchées.

Autre protection cutanée : Utiliser selon les besoins pour prévenir l'exposition. Les vêtements de travail doivent être changés tous les jours. Enlever les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est normalement requise dans des conditions normales d'utilisation. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhalier le matériau. Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspension dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et conforme à la législation en vigueur. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Lorsque les respirateurs à filtration d'air conviennent, choisir une combinaison appropriée de masque et de filtre. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que le CEN (UE).

Lorsqu'il existe un risque d'exposition à l'air au-delà des limites d'exposition, un respirateur à purification d'air certifié CEN équipé de filtres R ou P95 peut être utilisé. Un programme de protection respiratoire qui répond aux exigences locales doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Les respirateurs à purification d'air offrent une protection limitée et ne peuvent pas être utilisés dans des atmosphères dépassant la concentration maximale d'utilisation (conformément à la réglementation ou aux instructions du fabricant), dans des situations de déficit en oxygène (moins de 19,5 % d'oxygène) ou dans des conditions qui sont immédiatement dangereuses pour la vie et la santé (IDLH).

Risques thermiques : Aucun connu.

Contrôles de l'exposition environnementale : Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela ne présente aucun danger. Ne pas laisser pénétrer dans les drains. Éviter tout rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique :	Liquide
Couleur :	Ambre clair, clair
Odeur et seuil olfactif :	Hydrocarbure léger
Point de fusion/point de congélation :	Non disponible
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	Non disponible
Inflammabilité :	Sans objet
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	
Inférieure (%) :	Non disponible
Supérieure (%) :	Non disponible
Point d'ignition :	> 205 °C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
pH :	Sans objet
Viscosité cinématique :	28,8 – 74,8 cSt à 40 °C
Solubilité :	Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité et/ou densité relative :	0,860 – 0,870 à 15,6 °C
Densité relative de la vapeur :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Caractéristiques des particules :	Sans objet

9.2 Autres informations :

Informations relatives aux classes de danger physique :	Aucun connu.
Autres caractéristiques de sécurité :	
Masse volumique :	7,17-7,23 lb/gal

SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse attendue dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est attendue dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.4 Conditions à éviter

Une exposition prolongée à des températures élevées peut entraîner une décomposition. Éviter toutes les sources d'inflammation possibles

**Fluide hydraulique
biodégradable**

8 mars 2024

Page 9 sur 15

10.5 Matériaux incompatibles

Les matériaux à éviter comprennent les agents oxydants forts et les agents réducteurs forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Ne répond pas aux critères de classification.

Nom de produit/ingrédient	Test	Espèces	Dose
Distillat, pétrole, paraffine lourde hydrotraitée	LD ₅₀ Orale	Rat	> 5 000 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée	Lapin	> 5 000 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation	Rat	2,18 mg/L air 4 h
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	LD ₅₀ Orale	Rat	> 5 000 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée	Rat	> 2 000 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation	Rat	Aucun connu

Corrosion/irritation cutanée : Ne répond pas aux critères de classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ne répond pas aux critères de classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne répond pas aux critères de classification.

Mutagenicité des cellules germinales : Ne répond pas aux critères de classification.

Cancérogénicité : Ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité pour la reproduction : Ne répond pas aux critères de classification.

STOT – Exposition unique : Ne répond pas aux critères de classification.

STOT – Exposition répétée : Ne répond pas aux critères de classification.

Risque d'aspiration : Ne répond pas aux critères de classification.

11.2 Informations sur les autres dangers :

Propriétés de perturbation endocrinienne : Aucun des composants ne présente de propriétés perturbant le système endocrinien

Informations sur les autres dangers : Un risque d'aspiration existe si l'huile est vaporisée sous pression.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité :**

Nom de la substance	Toxicité pour les poissons/autres invertébrés aquatiques
Distillat, pétrole, paraffine lourde hydrotraitee	Poisson LL50 – Pimephales promelas - > 100 mg/L – 96 h Poisson NOEC – Pimephales promelas - ≥ 100 mg/L – 96 h Invertébrés EL50 – Daphnie magna - > 10 000 mg/L – 48 h Invertébrés NOEC – Daphnie magna - ≥ 10 000 mg/L – 48 h Algues NOEL – Pseudokirchneriella subcapitata - ≥ 100 mg/L – 72 h
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	Poisson LC50 – Danio rerio - > 100 mg/L – 96 h Poisson NOEC – Danio rerio - > 10 mg/L – 96 h Invertébrés EC50 – Daphnie magna – 51 mg/L – 48 h Invertébrés EC10 – Daphnie magna – 1,69 mg/L – 21 j Algues EC50 – Desmodesmus subspicatus - > 100 mg/L – 72 h

12.2 Ténacité et dégradabilité :

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponible

12.4 Mobilité dans le sol :

La volatilisation dans l'air ne devrait pas être un processus de devenir significatif en raison de la faible pression de vapeur de ce matériau.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7 Autres effets indésirables :

Dans l'eau, ce matériau flotte et se répand sur la surface à un taux dépendant de la viscosité. La biodégradation lente des composants individuels dans le sol et les sédiments est censée être le principal processus de devenir.
Ne devrait pas avoir de potentiel d'appauvrissement de l'ozone, de potentiel de création d'ozone photochimique ou de potentiel de réchauffement climatique.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets :****Produit**

Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, nationales et internationales en vigueur. Récupérer ou recycler si possible. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau généré afin de déterminer la classification appropriée des déchets et les méthodes d'élimination. Ne pas jeter dans l'environnement, les drains ou les cours d'eau.

Emballage contaminé

Étant donné que les récipients vidés retiennent des résidus de produit, suivre les avertissements figurant sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Éliminer le produit non utilisé.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**Réglementations relatives au transport international****14.1 Numéro ONU :**

ADR/RID : s. o.

IMDG : s. o.

IATA : s. o.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
Fluide hydraulique biodégradable	8 mars 2024	Page 11 sur 15

14.2 Nom d'expédition approprié :

ADR/RID : Non classé comme dangereux pour le transport
IMDG : Non classé comme dangereux pour le transport
IATA : Non classé comme dangereux pour le transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : s. o. IMDG : s. o. IATA : s. o.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : s. o. IMDG : s. o. IATA : s. o.

14.5 Danger pour l'environnement

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucun connu.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC

Sans objet

Section 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des normes suivantes :
 Règlement (UE) 2020/878 de la Commission européenne (REACH)
 Règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

EINECS : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur ce produit.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Liste complète des centres antipoison pour la section 1.4

PAYS	COORDONNÉES DE CONTACT
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Notruf 0–24 Uhr: 01 406 43 43 Bürozeiten: Montag bis Freitag, 8 bis 16 Uhr, Tel.: 01 406 68 98 (keine medizinische Auskunft) Euro-Notruf: 112 Rettung: 144 Ärztelehrendendienst: 141
Belgique	Alle dringende vragen over vergiftigingen: 070 245 245 (gratis, 24/7) *. Indien onbereikbaar tel. 02 264 96 30 (normaal tarief). Vanuit het Groothertogdom Luxemburg kan het Centrum bereikt worden via het nummer 8002 5500 (gratis 24/7). Poison Control Center c/o Military Hospital Queen Astrid, Bruynstraat 1, 1120 Brussels Tel (+32) 02 264 96 36 Fax (+32) 02 264 96 46

**Fluide hydraulique
biodégradable**

8 mars 2024

Page 12 sur 15

Bulgarie	ТЕЛЕФОНЕН НОМЕР ЗА СПЕШНИ СЛУЧАИ Клиника по токсикология Многопрофилна болница за активно лечение и спешна медицина „Н.И. Пирогов“ Телефон за спешни случаи: +359 2 9154 233 Телефонът е активен 24/7 и обаждането към него е безплатно. (Тази информация следва да се посочи в т. 1.4. към ИЛБ)
Croatie	Ksaverska cesta 2, 10000 Zagreb T 01 2348 342 Telephone no +3851 2348 342
Chypre	ΔΔΑ 1401 (ώρες λειτουργίας 24 ώρες/24ωρο, 7 ημέρες την εβδομάδα).
République tchèque	Toxikologické informační středisko Na Bojišti 1 120 00 Praha 2 Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402 Web: www.tis-cz.cz
Danemark	Bispebjerg hospital bispebjerg bakke 23e, opgang 20 c 2400 kbh nv Telefon: (+45) 8212 1212 e-mail: giftlinjen@regionh.dk
Estonie	Poison information telephone number (Mürgistusteabekeskuse number) is nationally 16662, calling from abroad (+372) 7943 794 Hotline 16662 of the Poisoning Information Centre is active 24/7. National poison information centre service in Estonia is accessible at www.16662.ee
Finlande	Open 24 hours a day 0800 147 111 (the call is free of charge) 09 471 977 (normal price)
France	numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Allemagne	BERLIN Giftnotruf der Charité Universitätsmedizin Berlin CBF, Haus VIII (Wirtschaftsgebäude), UG Hindenburgdamm 30 12203 Berlin Tel. 030 - 192 40 (Notruf) Fax 030 - 450 569 901 mail@giftnotruf.de https://giftnotruf.charite.de BONN Informationszentrale gegen Vergiftungen Klinik und Poliklinik für Allgemeine Pädiatrie Zentrum für Kinderheilkunde, Universitätsklinikum Bonn Gebäude 30, ELKI (Eltern-Kind-Zentrum) Venusberg-Campus 1 53127 Bonn Tel. 0228 - 192 40 (Notruf) Tel. 0228 - 287 334 80 (Sekretariat) Fax 0228 - 287 332 78 info@giftzentrale-bonn.de www.giftzentrale-bonn.de ERFURT Giftnotruf Erfurt Gemeinsames Giftinformationszentrum der Länder Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Straße 74 99089 Erfurt Tel. 0361 - 730 730 Fax 0361 - 730 731 7 ggiz@ggiz-erfurt.de www.ggiz-erfurt.de

FREIBURG

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Universitätsklinikum Freiburg Zentrum für Kinder- und Jugendmedizin Breisacher Str. 86b 79110 Freiburg
Tel. 0761 - 192 40 (Notruf)
Fax 0761 - 270 445 70
giftinfo@uniklinik-freiburg.de
www.giftberatung.de

GÖTTINGEN

Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZNord)
Universitätsmedizin Göttingen - Georg-August-Universität
Robert-Koch-Straße 40, 37075 Göttingen
Tel. 0551 - 192 40 (Notruf)
Fax 0551 - 383 188 1
giznord@giz-nord.de
www.giz-nord.de

MAINZ

Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
(ab dem 1.4.2021 auch zuständig für das Saarland) - Klinische Toxikologie -
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz Langenbeckstraße 1
Gebäude 601 55131 Mainz
Tel. 06131 - 192 40 (Notruf)
Tel. 06131 - 232 466 (Infoline)
Fax 06131 - 232 468
mail@giftinfo.uni-mainz.de
www.giftinfo.uni-mainz.de

MÜNCHEN

Giftnotruf München
Toxikologische Abteilung der II. Med. Klinik und Poliklinik,
rechts der Isar der Technischen Universität München
Ismaninger Straße 22, 81675 München
Tel. 089 - 192 40 (Notruf)
Fax 089 - 414 024 67
tox@lrz.tu-muenchen.de
<https://toxikologie.mri.tum.de/de/giftnotruf-muenchen>

Grèce

Poison Information Centre Children's Hospital P&A
Kyriakou Athens 11762 Greece Director Dr P. Neou,
Emergency number: (0030) 2107793777 Fax: 00302107486114
Email: poison_ic@aglaiakyriakou.gr available for consultation 24 hours/day, to medical professionals and the public

Hongrie

Cím: 1097 Budapest, Albert Flórián út 2-6.
Sürgősségi információszolgáltatás mérgezés vagy annak gyanúja esetén:
+36 80 201 199 (0-24 órában, díjmentesen hívható – csak Magyarországról)
+36 1 476 6464 (0-24 órában, normál díj ellenében hívható – külföldről is)

Islande

Tel: [543 2222](tel:5432222) or [112](tel:112) or [543 1000](tel:5431000)
OPIÐ Allan sólarhringinn alla daga

Irlande

National Poisons Information Centre: 353 (1) 809 2166 (8.00 a.m.to 10.00 p.m. 7 days a week).
Healthcare Professionals: +353 (1)809 2566 (24-hour service)

Italie

CAV "Osp. Pediatric Child Jesus
"Department of Emergency and
DEA Acceptance

Rome

Piazza Sant'Onofrio, 4

00165

06 68593726

Az. Osp. Univ. Foggia

Foggia

V.le Luigi Pinto, 1

71122

800183459

	Az. Osp. "A. Cardarelli" CAV Polyclinic "Umberto I" CAV Polyclinic "A. Gemelli" Az. Osp. "Careggi" Medical Toxicology Unit CAV National Center for Toxicological Information Osp. Niguarda Ca 'Granda Papa Giovanni XXII Hospital Verona Integrated Hospital	Naples Rome Rome Florence Pavia Milan Bergamo Vérone	Via A. Cardarelli, 9 V.le del Policlinico, 155 Largo Agostino Gemelli, 8 Largo Brambilla, 3 Via Salvatore Maugeri, 10 Piazza Maggiore Hospital, 3 OMS Square, 1 Piazzale Aristide Stefani, 1	80131 161 168 50134 27100 20162 24127 37126	081-5453333 06-49978000 06-3054343 055-7947819 0382-24444 02-66101029 800883300 800011858
Lettonie	Valsts ugunsdzēsības un glābšanas dienests, phone number: 112. Toksikoloģijas un sepses klīnikas Saindēšanās un zāļu informācijas centrs, Hipokrāta 2, Rīga, Latvija, LV-1038, phone number +371 67042473. Service is available 24 hours.				
Lituanie	+370 (5) 2362052 (free of charge, available 24 hours a day, seven days a week).				
Luxembourg	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7) Si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal). Les citoyens et médecins du Grand-Duché de Luxembourg peuvent appeler le 8002-5500 (gratuit 24/7).				
Malte	Ministry for Health 15, Palazzo Castellania, Merchants Street, Valletta, VLT 1171 Telephone 2122 4071				
Pays-Bas	UMC Utrecht Heidelberglaan 100 3584 CX Utrecht NVIC: +31 (0)88 755 8000:				
Norvège	Kontakt Giftinformasjonen hvis uhellet er ute 22 59 13 00 Døgnåpen telefon.				
Pologne	Bureau for Chemical Substances 30/34 Dowborczykow Street, 90-019 Lodz, Poland +48 42 2538 400 E-mail biuro(at)chemikalia.gov.pl https://www.chemikalia.gov.pl/				
Portugal	Centro de Informação Antivenenos – CIAV Em caso de intoxicação, ligue 800 250 250 Morada Instituto Nacional de Emergência Médica Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa Telefone (Secretariado): 213 303 271 Fax: 213 303 275 E-mail: ciav.tox@inem.pt				
Roumanie	Phone number: +40 21 599 2300 (information provided in Romanian and English) Emergency phone number: 021 112 (available 24/7)				
Slovaquie	NATIONAL TOXICOLOGICAL INFORMATION CENTRE University Hospital Bratislava Limbová 5, 833 05 Bratislava Slovakia +421 2 5477 4166				
Slovénie	Phone number: 112				

**Fluide hydraulique
biodégradable**

8 mars 2024

Page 15 sur 15

Espagne	National Emergency Telephone Number of Spanish Poison Centre: + 34 91 562 04 20 The information will be provided in Spanish (available 24/7): health personnel & general public (poisoning cases).
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre S-171 76 Stockholm SWEDEN När det är akut 112 – Begär Giftinformation

Texte intégral des déclarations H et P mentionnées aux sections 2 et 3.

Carc Cancérogène
Repr Toxicité pour la reproduction

Conseils en matière de formation : Avant d'utiliser/de manipuler le produit, lire attentivement la présente FDS.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage
des substances et des mélanges.
DNEL : Niveau dérivé sans effet
EC50 : Concentration efficace maximale réduite de moitié
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EU : Union européenne
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association du transport aérien international
IBC : Code vrac international
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50 : Concentration létale, 50 %
LD50 : Dose létale, 50 %
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OEL : Niveau d'exposition professionnelle
PBT : Persistants, bioaccumulables et toxiques
PNEC : Concentration prédite sans effet
REACH : Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que
les restrictions applicables à ces substances
SCBA : Appareil respiratoire isolant
SCL : Limites de concentration spécifiques
UN : Organisation des Nations Unies
VPvB : Très persistants et très bioaccumulables
WEL : Limite d'exposition professionnelle

Historique du document

Date de délivrance : 8 mars 2024

AVERTISSEMENT : À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Cependant, Hydraulic Technologies USA LLC décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'ils sont les seuls dangers qui existent.